

## TARIFS PORT DE CADILLAC-SUR-GARONNE (HT) 2022

## PAQUEBOTS FLUVIAUX

GABARIT DU BATEAU	AU TOUCHER*	PART FIXE
<b>&gt; 110 mètres ≤ 135 mètres</b> Strictement supérieur à 110 mètres et jusqu'à 135m maximum	450,00 €	NA
<b>≤ 110 mètres</b> Inférieur ou égal à 110m	400,00 €	NA

\* Escalade de 24h. Toute tranche entamée est due

NA = Non Applicable

ÉQUIPEMENTS FLUVIAUX PROFESSIONNELS  
[ACTIVITE TOURISTIQUE ET COMMERCIALE]

GABARIT DU BATEAU	AU TOUCHER*	TOUCHERS ILLIMITES**	MENSUEL
<b>&gt; 40 mètres</b> Strictement supérieur à 40m	65,00 €	455 €	400,00 €
<b>&gt; 20 mètres et ≤ 40 mètres</b> Strictement supérieur à 20 et jusqu'à 40m	40,00 €	280,00 €	250,00 €
<b>≤ 20 mètres</b> Inférieur ou égal à 20m	25,00 €	175,00 €	160,00 €

\* Escalade de 24h. Toute tranche entamée est due

\*\* Illimité : nbr d'apportement illimité dans l'année (limitée à 3 nuitées consécutives)

## TARIF SPECIAL PÊCHE PROFESSIONNELLE

<b>ANNUEL</b> Accostage illimité	80,00 €
-------------------------------------	---------

## BATEAUX À USAGE PARTICULIER

Les habitants de la communauté de communes bénéficient d'une réduction de 10% sur l'ensemble des tarifs de la catégorie.  
Soumis à la présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

GABARIT DU BATEAU	AU TOUCHER*	TOUCHERS ILLIMITES **	MENSUEL***	BASSE SAISON****
<b>&gt; 12 mètres</b> Strictement supérieur à 12 mètres	10,00 €	70,00 €	80,00 €	Application d'une remise de 50% la redevance de stationnement
<b>&gt; 5 mètres et ≤ 12 mètres</b> Strictement supérieur à 5 mètre et jusqu'à 12m inclus	8,00 €	56,00 €	64,00 €	
<b>≤ 5 mètres</b> Inférieur ou égal à 5m	6,00 €	42,00 €	48,00 €	

\* Escalade de 24h. Toute tranche entamée est due

\*\* Illimité : nbr d'apportement illimité dans l'année (limité à 3 nuitées consécutives)

\*\*\* Mensuel : une réduction de 10% sera appliquée pour tout stationnement de plus de 2 mois consécutifs

\*\*\*\* Basse saison : du 01/10 au 31/03

Bateaux de services (VNF / SDIS)	GRATUIT			
Cale de mise à l'eau	GRATUIT			

**SERVICES INCLUS / NON INCLUS :**

Ces tarifs incluent la collecte des déchets et du tri sélectif (voir règlement d'utilisation)

Fluides (eau / électricité) : non inclus

Taxe de séjour : non incluse. La taxe de séjour est applicable pour toute nuitée passée au port (au réel : 0,22€ / nuit / personne). Elle sera facturée en supplément

*La collectivité se réserve le droit de consentir des tarifs préférentiels pour l'utilisation des équipements dans le cadre de manifestations d'intérêts.*